**ARRETE PLACANT UN FONCTIONNAIRE STAGIAIRE**

**EN CONGE POUR CONVENANCES PERSONNELLES**

Le Maire de ....................,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 14 ;

Vu la lettre en date du ................................

de M.........................................

qui sollicite un congé pour convenances personnelles

pour une durée de ................................. (maximum 3 mois)

à compter du ......................................... ;

Vu l'accord de l'autorité territoriale ;

**ARRETE**

**Article 1er** **-** A compter du ............................., M................................... né(e) le .......................... est mis en congé pour convenances personnelles

pour une période de ......................................

**Article 2** **-** Pendant cette période, l'intéressé(e) ne percevra aucune rémunération et cessera de bénéficier de ses droits à l'avancement ou à pension.

**Article 3 -** Le présent arrêté sera :

- notifié à l'agent,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à ............................,

Le ...................................,

Le Maire ou le Président,

NOTIFIE A L’AGENT LE :

*(date et signature)*